

Département de l'Oise

COMMUNE d'ONS EN BRAY

ENQUETE PARCELLAIRE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

**Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016**

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section E N° 874 n'ayant pas réussi à trouver un accord satisfaisant à leur goût pour la vente à la commune de cette parcelle, ils ont laissé la procédure aller jusqu'à l'établissement d'une enquête parcellaire qui s'est déroulée du 27 septembre au 28 octobre 2016.

Ils se sont manifestés auprès de moi le dernier jour de l'enquête pour me donner leur point de vue sur ce dossier.

Ils ont hérités de ce terrain en 1984 et ont payé les droits de succession sur la base d'un terrain à bâtir sur l'ensemble de sa façade.

Ce terrain a été déclassé partiellement en 2001 par la mairie en emplacement réservé afin de prévoir l'agrandissement du cimetière.

Pour l'autre partie du terrain, il a été classé en zone NC dans le POS.

Ces dispositions ont été confirmées lors de l'établissement du PLU en 2015 où le terrain concerné a été classé en zone N.

Les propriétaires sont conscients du besoin de la commune de créer un parking pour le cimetière communal et dans ce cadre ils souhaitaient que le reste de leur terrain, du moins dans sa partie en façade de rue, soit classé en zone constructible.

Ceci viendrait en totale contradiction avec le PLU qui a été validé en 2015.

Les propriétaires de la parcelle n'ont pas pris la peine de se déplacer ou d'envoyer un courrier lors des enquêtes publiques réalisées lors de l'établissement du POS puis du PLU. Peut-être n'en ont-ils pas été informés, mais ils auraient pu l'être par des membres de leur famille habitants Ons en Bray.

Ils ne peuvent donc pas reprocher à la commune d'Ons en Bray de ne pas être au courant du déclassement de leur terrain.

D'autant plus que la commune a fait correctement son travail d'information sur le projet de création du parking pour le cimetière communal et donc sur le besoin de la commune de racheter le terrain nécessaire.

Toutes les démarches nécessaires ont été faites dans les temps et dans les normes, comme le prouve le dossier d'expropriation.

La commune a pris contact avec eux afin d'étudier en commun accord les modalités pour l'achat de ce terrain par la commune.

Les propriétaires, par leurs exigences disproportionnées, n'ont pas permis de trouver un accord sur le prix du terrain ni sur une éventuelle compensation.

La commune ne peut pas à ce stade reclasser en zone U un terrain qui est en zone N, la Direction des territoires et la chambre d'Agriculture ne le permettraient pas.

Aussi, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il convient de donner un

AVIS FAVORABLE

à l'Enquête Parcellaire en vue d'Expropriation pour le projet de création d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

Fait à Beauvais le 21 novembre 2016

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS

